

CONSEIL MUNICIPAL 5 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

Présents : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, Mme BOUDIN Sandrine, M. TARIN Rémy

Absents excusés : M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, M. HAIRAUT Ludovic.

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 1^{er} avril 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte de gestion et le compte administratif ont été pointés et sont identiques.

Monsieur le Maire présente le compte administratif aux conseillers sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre QUILLET.

COMMUNE :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 264 557.20 euros

Recettes : 303 461.65 euros

Résultat : 38 904.45 euros

Résultat cumulé : 243 018.05 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 43 433.67 euros

Recettes : 78 599.67 euros

Résultat : 35 166 euros

Résultat cumulé : 78 081.05 euros

Résultat global fonctionnement + investissement = + 321 099.10 euros

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2021.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes :

COMMUNE :

FONCTIONNEMENT : 557 397.75 euros

INVESTISSEMENT : 106 675.80 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2022.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement des subventions suivantes :

Comité des fêtes de Condé sur Ifs : 150 euros

L'atelier des p'tites mains : 500 euros

Les petites lumières de Condé : 150 euros

Association des parents d'élèves du groupe scolaire Val Laizon : 150 euros

Association de chasse communale de Condé sur Ifs : 150 euros

Association communale de chasse condéenne : 150 euros

Association Les Boucles du Laizon : 150 euros

Association sportive Magny Condé : 2 000 euros

Coopérative scolaire groupe scolaire Val Laizon : 1 000 euros

Soit un total de 4 250 euros de subventions à inscrire sur le budget primitif 2022.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 47.49 % (25.39% commune 2020 + 22.10% département 2020)
- Taxe foncière (non bâti) : 31.57 %
- CFE : 10 %